

## **ASSEMBLEE COMMUNALE DU 19 DECEMBRE 2024**

---

L'assemblée communale convoquée par insertion dans la feuille officielle du Canton de Fribourg, dans le Messenger, sur IGruyere et par envoi de tous ménages doit s'occuper des tractandas suivants :

### **TRACTANDA**

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ; il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**
- 2. Budget 2025**
  - 2.1 Présentation générale du budget**
  - 2.2. Budget de résultat**
  - 2.3. Budget des investissements**
  - 2.4. Dépenses nouvelles**
    - 2.4.1 Changement du logiciel de gestion**
    - 2.4.2 Etude pour la rénovation du centre communal**
    - 2.4.3 Aménagement touristique sur le sentier du lac de la Gruyère**
- 3. Présentation du plan financier**
- 4. Préavis de la Commission financière et vote du budget global**
- 5. Nomination de l'organe de révision pour la période de 2025 – 2028 ; approbation**
- 6. Présentation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux**
- 7. Préavis de la Commission financière et approbation**
- 8. Divers**

Présidence de Monsieur Bernard Bapst, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 56

A 20.00 h. précises, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie de leur participation. Il salue la présence de M. Christophe Dutoit du journal La Gruyère.

Comme il n'y a pas de remarques à formuler au sujet des tractandas et de la convocation, il déclare cette assemblée ouverte et nomme deux scrutateurs, ce sont :

**Madame Christiane Tinguely  
Monsieur Philippe Jenny**

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**

Le procès-verbal de la dernière assemblée **est approuvé par main levée à l'unanimité de l'assemblée** et avec les remerciements du Syndic.

**2. Budget 2025**

- 2.1 Présentation générale du budget**
- 2.2 Budget de résultat**
- 2.3 Budget des investissements**
- 2.4 Dépenses nouvelles**

La parole est donnée à M. Eric Kilchoer qui nous présente les slides pour le compte de résultat et le compte des investissements.

Ces slides sont joints à ce procès-verbal.

Le compte de résultat présente un déficit de Fr. 12'300.-.

Comme il n'y a pas de questions concernant ce compte de résultat, il poursuit avec le compte des investissements, les dépenses déjà votées et les nouvelles dépenses.

Dépenses déjà votées :

Transformation de l'école	Fr. 2'500'000.-
Remplacement de l'éclairage public	Fr. 155'000.-
Etude pour la mise en séparatif	
Au Pré-du-Grenier	Fr. 65'000.-
Chemin de la Chapelle	Fr. 102'000.-
Assainissement des butes de tir	Fr. 15'000.-

Puis nous passons aux nouvelles dépenses :

**2.4.1 Changement du logiciel de gestion Fr. 63'000-**

M. Kilchoer explique que le fournisseur ne peut plus maintenir le logiciel actuel. La nouvelle licence s'élève à Fr. 13'000.- par année.

#### **2.4.2 Etude pour la rénovation du centre communal Fr. 32'000.-**

M. Kilchoer explique qu'une première pré-étude avait été réalisée il y a quelques années déjà. La Commune a donné mandat au bureau Jean-François Moullet pour faire une étude plus détaillée. Les travaux seront répartis sur plusieurs étapes.

#### **2.4.3 Aménagement touristique sur le sentier du lac de la Gruyère Fr. 6'000.-.**

La parole est donnée à Mme Valérie Bapst qui nous explique que la Commune souhaite mettre sur son territoire un « géant des lacs ». Elle nous présente plusieurs modèles. Ces œuvres sont effectuées par M. Yves Tinguely. Il souhaite en mettre environ 10 sur le sentier du lac de la Gruyère. Actuellement il en existe déjà sur les Communes d'Hauteville, Corbières et Morlon. Ces œuvres font entre 7 et 8m de haut. Elles sont faites avec des matériaux de récupération. Ceci peut apporter du plaisir aux visiteurs. Ce « géant » sera posé à l'entrée de la forêt à Bertigny et sera visible pour les randonneurs et les plaisanciers du lac.

**Madame Eliane Tinguely** demande qui va choisir le modèle. Mme Valérie Bapst et M. Bernard Bapst répondent que c'est le Conseil communal qui va choisir le modèle, mais si quelqu'un a des idées, le Conseil communal est ouvert à toute proposition.

**Monsieur Gilbert Kolly** demande à combien de temps est estimé la durée de vie de ce « géant ». M. Bernard Bapst répond qu'il a une durée d'environ 10 ans. Ensuite il sera soit enlevé, soit remplacé. Il précise également que le Conseil communal a une délégation de compétence pour un montant de Fr. 20'000.-, mais il souhaitait tout de même soumettre ce projet à l'assemblée communale. Mme Valérie Bapst précise que M. Tinguely viendra chaque année faire un entretien.

**Monsieur Gilbert Kolly** demande s'il y a une hauteur maximale. Mme Valérie Bapst répond que M. Tinguely va utiliser le terrain nécessaire et que la hauteur sera d'environ 7m.

**Madame Nathalie Tinguely** demande, en cas de refus de l'assemblée communale, est-ce que la Commune de Pont-la-Ville serait la seule à refuser ? Mme Valérie Bapst et M. Bernard Bapst répondent que la Commune n'est pas tenue de faire ce « géant ».

**Monsieur Pierre-Louis Füglistner** demande s'il faut une autorisation de construire. M. Bernard Bapst répond qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation de construire, car c'est une construction éphémère.

**Monsieur Stéphane Rolle** demande qui est responsable en cas d'accident. M. Bernard Bapst répond qu'il s'agit d'une responsabilité individuelle. Toutefois, le Conseil communal pense clôturer autour de ce « géant ».

**Madame Suzanne Kilchoer** précise qu'il faudra mentionner qu'il ne s'agit pas d'une place de jeux.

### **3. Présentation du plan financier**

M. Eric Kilchoer présente et commente le plan financier qui est joint à ce procès-verbal.

**Monsieur Patrick Pittet** demande si on peut prévoir Fr. 200'000.- d'impôts supplémentaires liés à la vente des parcelles à Momont ?

M. Eric Kilchoer répond que non, car nous ne pouvons pas extrapoler sur les impôts.

**Madame Eliane Tinguely** demande si la participation de la Commune aux EMS est liée aux résidents de la Commune.

M. Eric Kilchoer répond que non. En effet, depuis quelques années les dépenses sont réparties en fonction de la population.

## **4. Préavis de la Commission Financière sur le budget 2025 et approbation**

La parole est donnée à M. Kornel Tinguely pour la lecture du rapport.

En date du 27 novembre 2024, nous avons effectué le contrôle du budget des comptes de résultat et d'investissement pour la période 2025 et tenons à informer l'assemblée sur le résultat de ce dernier.

### **Budget de fonctionnement**

Suite à la présentation détaillée du budget par notre ministre des finances, la commission renonce à commenter certains chiffres.

La commission financière souhaite soulever les points suivants :

#### **Chapitre 2 - formation et bâtiment scolaire**

##### **Entretien des bâtiments et amortissements planifiés**

Les amortissements sont nettement plus bas que 2023 ceci est dû au fait que le bâtiment communal est entièrement amorti, cependant un montant de Fr. 32'000.- est prévu pour un crédit d'étude pour la rénovation de ce bâtiment.

Les amortissements planifiés vont passer d'un peu plus de Fr. 10'000.- à presque Fr. 100'000.- pour l'amortissement de la rénovation du bâtiment scolaire, ce pour les 33 prochaines années.

#### **Chapitre 4 - Santé**

Comme déjà mentionné l'année passée les charges sociales continuent leur belle progression linéaire, sur laquelle nous n'avons que très peu d'influence.

#### **Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

##### **Gestion des déchets**

Les frais d'élimination des déchets, liés au transport ont légèrement baissé suite à l'installation des derniers moloks.

#### **Chapitre 9 – Finances et impôts**

Le budget 2025 ne tient plus compte des revenus sur les ventes des parcelles de Momont, celles-ci ayant toutes été réalisées en 2024.

Au vu de la bonne situation du potentiel fiscal de la commune la participation à la péréquation financière augmente. Notre commune se trouve en 2<sup>ème</sup> position des communes gruériennes en termes de potentiel fiscal.

Les charges liées (frais payés au canton) s'élèvent à Fr. 2'280.- par habitant.

### **Budget d'investissement**

La majorité des investissements sont des reports des années précédentes sur lesquels nous n'avons pas à voter. Les deux investissements à voter sont :

- Fr. 63'000.- pour un nouveau logiciel pour la gestion de la commune (comptabilité, contrôle des habitants, etc.), l'ancien logiciel de plus de 15 ans étant dépassé, sa maintenance n'est plus assurée, et Fr. 13'000 pour la maintenance annuelle de ce logiciel.
- Fr. 32'000.- pour un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment communal.
- De plus, même si le montant de cet investissement est dans la limite des compétences de la commune, celle-ci souhaite tout de même soumettre au vote de l'assemblée générale un montant de Fr. 6'000.- pour l'aménagement touristique sur le sentier du lac de la Gruyère.

En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée générale l'acceptation du budget de résultat et d'investissements 2025, ainsi que l'approbation des nouvelles dépenses suscitées.

Nos remerciements pour l'excellent travail effectué et pour les bons rapports de collaboration, vont à tous les membres de notre exécutif, sans oublier la secrétaire et la boursière. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous les citoyennes et citoyens, un joyeux Noël et nos meilleurs vœux pour 2025.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Laure Tercier et M. Eric Kilchoer pour la présentation du budget et remercie également la Commission Financière pour leur travail. Comme il n'y a plus de questions, nous passons au vote à main levée.

**Compte de résultat : approuvé à la majorité, 1 abstention**

**Changement du logiciel de gestion : approuvé à la majorité, 1 abstention**

**Etude pour la rénovation du centre communal : approuvé à la majorité, 2 abstentions**

**Aménagement touristique sur le sentier du lac de la Gruyère : approuvé à la majorité, 3 abstentions**

**Budget total : crédits reportés et nouvelles dépenses : approuvé à l'unanimité**

## 5. Nomination de l'organe de révision pour la période 2025 – 2028 et approbation

Le mandant du réviseur de la Commune arrive à son terme et selon la loi, c'est la Commission Financière qui doit soumettre une proposition à l'assemblée.

La parole est donnée à M. Patrick Hayoz.

Le mandat de révision des comptes de la commune attribué à la fiduciaire Fiducor SA est arrivé à son terme. L'assemblée communale doit donc élire un nouvel organe de révision sur proposition de la commission financière. Elle vous propose de donner mandat de 3 ans à la fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle. Cette dernière nous a fait une offre de CHF 3'600 HT par année.

Nous proposons à l'assemblée d'accepter notre proposition.

Comme il n'y a pas de questions et que le bulletin secret n'est pas demandé, **on passe au vote à main levée et à la majorité, 2 abstentions, l'assemblée approuve l'organe de révision pour la période 2025 – 2028.**

## 6. Présentation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

M. Bernard Bapst explique qu'il s'agit d'une modification des art. 10 et 32 des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux.

L'art. 10 précise la possibilité de mettre en réserve des excédents de produit. Il donne lecture de l'ancien art. 10 et du nouvel art. 10. Il précise que la Corporation peut garder les réserves ou les distribuer aux Communes. Ils ont le choix.

S'agissant de l'art. 32 des statuts, celui-ci concerne la limite d'endettement. En effet, il est nécessaire de passer la limite d'endettement de 1 à 3 millions pour la construction d'un nouveau centre forestier à Marsens. En effet, le centre forestier actuel devient vétuste et il est nécessaire de refaire un nouveau centre forestier. Il faut que l'ensemble des communes faisant parties de la corporation approuvent ces modifications.

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

**Madame Eliane Tinguely** demande si la corporation ne peut pas combler l'endettement, est-ce qu'elle peut demander aux Communes ?

M. Bernard Bapst répond que oui. Aujourd'hui, les coûts des investissements peuvent être gérés par la corporation, car elle dégage des bénéfices.

**Monsieur Stéphane Rolle** demande quelle est la quote-part pour Pont-la-Ville. M. Bernard Bapst répond que c'est 5 %.

**Monsieur Pierre-Louis Füglistner** demande si par rapport au bâtiment que la corporation souhaite construire, est-ce que la limite d'investissement est suffisante ?

M. Bernard Bapst répond que s'ils n'arrivent pas à faire avec cette limite, la corporation viendra demander aux Communes membres.

**Monsieur Patrick Pittet** relève le fait qu'il y a 12 employés et 2 garde-forestiers, est-ce que le montant est suffisant ?

M. Bernard Bapst répond que d'après la taille de la corporation cela est suffisant.

**Monsieur Florian Kilchoer** demande s'il existe déjà un bâtiment du côté de la Berra.

M. Bernard Bapst répond qu'il n'en existe aucun.

Comme il n'y a plus de question, il passe la parole à M. Adrian Schläpfer pour la lecture du rapport de la Commission Financière.

## 7. Préavis de la Commission Financière

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les modifications des statuts de la corporation forestière Berra-Gibloux, telles que présentées par le Conseil Communal.

Puis nous passons au **vote à main levée et à la majorité avec deux abstentions, l'assemblée accepte la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux.**

## 8. Divers

M. le Syndic donne la parole à M. Benoît Risse qui donne quelques informations concernant l'éclairage public. Nous avons 72 luminaires répartis dans le village. Une partie de ces luminaires n'est plus aux normes. Nous avons demandé conseil au Groupe E. Il présente les deux nouveaux luminaires que le Conseil communal a choisis. Ces luminaires sont équipés de télégestion. Les luminaires, hormis ceux devant un passage piéton, seront éteints à minuit afin de se conformer aux exigences légales. Le groupe E doit encore modifier le buffet de distribution afin de pouvoir mettre la détection.

Puis il donne des informations concernant les mesures de vitesse qui ont été effectuées sur Momont, notamment par rapport aux différents chantiers en cours dans le quartier. Une limitation générale à 30km à l'heure sera posée jusqu'à la fin 2025.

**Madame Eliane Tinguely** demande si DHL est considéré comme voiture ou camion, car ils roulent très vite. M. Benoît Risse répond qu'ils sont considérés comme camion.

**Monsieur Florian Kilchoer** remercie le Conseil communal pour avoir fait ces mesures de vitesse dans ce quartier.

Puis Madame Valérie Bapst donne quelques informations concernant la mise en place d'un service de transport solidaire, ainsi que sur la soirée du 7 février prochain.

Monsieur Bernard Bapst informe les citoyens qu'ils peuvent obtenir des billets pour une réduction pour les remontées mécaniques à la Berra.

Puis il ouvre la discussion.

**Monsieur Kévin Théraulaz** demande si la Commune va subventionner les familles qui mettent leur enfant à la nouvelle école maternelle à la Roche. La Commune de la Roche donne une subvention.

Monsieur Bernard Bapst répond que le Conseil communal n'a pas statuer sur ce point. Des discussions sont en cours.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic lève la séance et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2025.

**La secrétaire :**

**Le Syndic :**

# Pont-la-Ville

Assemblée communale du 19.12.2024



# Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2025
  - 2.1. Présentation générale du budget
  - 2.2. Budget de résultat
  - 2.3. Budget des investissements
  - 2.4. Dépenses nouvelles
    - 2.4.1. Changement du logiciel de gestion
    - 2.4.2. Etude pour la rénovation du centre communal
    - 2.4.3. Aménagement touristique sur le sentier du lac de la Gruyère
3. Présentation du plan financier
4. Préavis de la Commission financière et vote du budget global
5. Nomination de l'organe de révision pour la période de 2025 – 2028 ; approbation
6. Présentation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
7. Préavis de la Commission financière et approbation
8. Divers

# 1. Approbation du PV de la dernière assemblée



A scenic landscape featuring a field of dandelions in the foreground, a village with a church, a lake, and mountains in the background. The text "2. Budget 2025" is overlaid in the center.

## 2. Budget 2025

A scenic landscape featuring a field of dandelions in the foreground, a village with a church, a lake, and mountains in the background. The text "2.1 Présentation générale du budget" is overlaid on the image.

## 2.1 Présentation générale du budget

## 2.1 Présentation générale du budget - résultat

	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Recettes fiscales	2'453'200	2'244'500	208'700
Enseignement et formation	-942'500	-872'500	-70'000
Santé et affaires sociales	-658'200	-630'900	-27'300
Autres chapitres	-816'800	-219'700	-597'100
Péréquation financière	-48'000	-22'200	-25'800
<b>Total</b>	<b>-12'300</b>	<b>499'200</b>	<b>-511'500</b>

## 2.1 Présentation générale du budget - investissements

Crédits d'engagement reportés	-182 000
Nouveau crédit d'engagement Nouveau logiciel de gestion	-63 000
Taxe de raccordement aux réseaux d'eaux	104'000
<b>Total compte des investissements</b>	<b>-141 000</b>

A scenic landscape featuring a church with a tall steeple in the foreground, a lake in the middle ground, and a range of mountains in the background. The foreground is filled with a field of tall grasses and dandelions. The church is a white building with a brown roof and a tall, dark steeple. The lake is a calm body of water reflecting the sky. The mountains are a range of peaks, some with patches of snow or light-colored rock, under a clear blue sky.

## 2.2 Compte de résultat

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2025	2024	Variation
Législatif et exécutif	-98'100	-95'800	-2'300
Services généraux	-353'400	-360'800	7'400
<hr/>			
Total charges liées	0	0	0
Total autres charges et produits	-451'500	-456'600	5'100
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-451'500</b>	<b>-456'600</b>	<b>5'100</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

	2025	2024	Variation
Questions juridiques	-16'600	-19'400	2'800
Service du feu	-7'900	-8'500	600
Défense	-5'000	-5'600	600
<hr/>			
Total charges liées	-28'400	-32'200	3'800
Total autres charges et produits	-1'100	-1'300	200
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-29'500</b>	<b>-33'500</b>	<b>4'000</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 2. FORMATION

	2025	2024	Variation
Scolarité obligatoire	-838'400	-769'300	-69'100
Ecoles spécialisées	-95'800	-92'600	-3'200
Formation professionnelle initiale	-8'300	-10'600	2'300
<hr/>			
Total charges liées	-657'600	-658'300	700
Total autres charges et produits	-284'900	-214'200	-70'700
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-942'500</b>	<b>-872'500</b>	<b>-70'000</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

	2025	2024	Variation
Culture, autres	-6'400	-8'400	2'000
Média	-3'400	-3'400	0
Sport et loisirs	-72'500	-72'700	200
<hr/>			
Total charges liées	-17'900	-20'700	2'800
Total autres charges et produits	-64'400	-63'800	-600
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-82'300</b>	<b>-84'500</b>	<b>2'200</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 4. SANTE

	2025	2024	Variation
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	-177'600	-175'300	-2'300
Soins ambulatoires	-165'000	-152'000	-13'000
Prévention	-2'000	-2'000	0
Santé publique	-300	0	-300
<hr/>			
Total charges liées	-346'100	-330'800	-15'300
Total autres charges et produits	1'200	1'500	-300
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-344'900</b>	<b>-329'300</b>	<b>-15'600</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 5. PRÉVOYANCE SOCIALE

	2025	2024	Variation
Invalidité	-179'800	-180'000	200
Vieillesse et survivants	-6'000	-6'500	500
Famille et jeunesse	-18'500	-15'400	-3'100
Chômage	-11'300	-11'700	400
Aide sociale et domaine de l'asile	-97'700	-88'000	-9'700
<hr/>			
Total charges liées	-304'800	-294'600	-10'200
Total autres charges et produits	-8'500	-7'000	-1'500
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-313'300</b>	<b>-301'600</b>	<b>-11'700</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

	2025	2024	Variation
Circulation routière	-201'300	-194'000	-7'300
Transports publics	-27'700	-24'500	-3'200
<hr/>			
Total charges liées	-27'700	-24'500	-3'200
Total autres charges et produits	-201'300	-194'000	-7'300
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-229'000</b>	<b>-218'500</b>	<b>-10'500</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	2025	2024	Variation
Approvisionnement en eau	0	0	0
Traitement des eaux usées	0	0	0
Gestion des déchets	-43'500	-44'900	1'400
Aménagements	0	-300	300
Protection de l'environnement, autres	-6'100	-6'400	300
Aménagement du territoire	-25'500	-25'300	-200
<b>Total charges liées</b>	<b>-6'200</b>	<b>-6'200</b>	<b>0</b>
<b>Total autres charges et produits</b>	<b>-68'900</b>	<b>-70'700</b>	<b>1'800</b>
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-75'100</b>	<b>-76'900</b>	<b>1'800</b>

Perte de 41'900 en 2025  
Perte de 36'200 en 2024

Bénéfice de 86'000 en 2025  
Bénéfice de 59'300 en 2024

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

	2025	2024	Variation
Agriculture	-300	-300	0
Sylviculture	-4'400	-2'400	-2'000
Tourisme	-19'400	-21'500	2'100
<hr/>			
Total charges liées	-17'400	-14'000	-3'400
Total autres charges et produits	-6'700	-10'200	3'500
<hr/>			
<b>Coût net du chapitre</b>	<b>-24'100</b>	<b>-24'200</b>	<b>100</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### 9. FINANCES ET IMPOTS

	2025	2024	Variation
Impôts	2'453'200	2'244'500	208'700
Péréquation financière intercommunale	-48'000	-22'200	-25'800
Part aux recettes sans affectation, autres	47'000	46'400	600
Administration de la fortune et de la dette	27'600	628'000	-600'400
Redistributions	100	100	0
Postes non ventilables	0	0	0
<hr/>			
Total impôts	2'453'200	2'244'500	208'700
Total charges liées et péréquation financière	-1'000	24'200	-25'200
Total autres charges et produits	27'700	628'100	-600'400
<hr/>			
<b>Produit net du chapitre</b>	<b>2'479'900</b>	<b>2'896'800</b>	<b>-416'900</b>

## 2.2 Compte de résultat – Budget

### RECAPITULATION

	2025	2024	Variation
Recettes fiscales	2'453'200	2'244'500	208'700
Charges liées et péréquation financière	-1'407'100	-1'357'100	-50'000
Autres charges et produits	-1'058'400	-388'200	-670'200
<b>Bénéfice / Perte</b>	<b>-12'300</b>	<b>499'200</b>	<b>-511'500</b>

## 2.3 Compte des investissements

A photograph of a golf course. In the foreground, there is a large, well-maintained green fairway with visible mowed stripes. A single white flag is visible on the right side of the fairway. In the middle ground, a large, multi-story clubhouse with a dark roof and light-colored walls sits on a slight rise. Several trees are scattered around the clubhouse. The background shows a clear blue sky with scattered white clouds. The overall scene is bright and open.

## 2.3 Compte des investissements – Budget

<b>Crédits d'engagement reportés</b>	<b>-182 000</b>
- Surpresseur réservoir du Marais	- 40 000
- Etude pour la mise en séparatif au Pré du Grenier	- 55 000
- Chemin de la Chapelle	- 102 000
- Assainissement des buttes de tirs	15 000
<b>Nouveau crédit d'engagement</b>	<b>-63 000</b>
- Nouveau logiciel de gestion	-63 000
<b>Taxes de raccordement</b>	<b>104 000</b>
- Raccordements au réseau d'eau potable	24 000
- Raccordements au réseau des eaux usées	80 000
<b>Total comptes des investissements</b>	<b>-141 000</b>

## 2.4 Dépenses nouvelles



## 2.4.1 Changement du logiciel de gestion

**Crédit d'engagement (investissements) 63'000**

**Financement selon plan financier**

**Au compte de résultat à partir de 2026**

- Amortissement 25% / 4 ans 15'750
- Intérêts selon plan financier Taux actuels 1,5% - 2%

**Dépense nouvelle périodique 13'000**

- Licence annuelle, au compte de résultat (montant actuel 5'000)
- Coûts d'exploitation annuel, dès la fin du projet

## 2.4.2 Etude rénovation centre communal

**Crédit d'étude**

**32'000**

**Financement selon plan financier**

**Au compte de résultat**

Etude et CECB

## 2.4.3 Aménagement touristique sentier du Lac

**«Géant du Lac»**

**Dépense unique**

**6'000**

**Au compte de résultat**

# PROJET GEANT DU LAC A PONT-LA-VILLE

---



Hauteville

L'artiste gruérien Yves Tinguely souhaite embellir les rives du lac de la Gruyère en créant et façonnant des géants en bois dans les 10 communes entourant le lac.

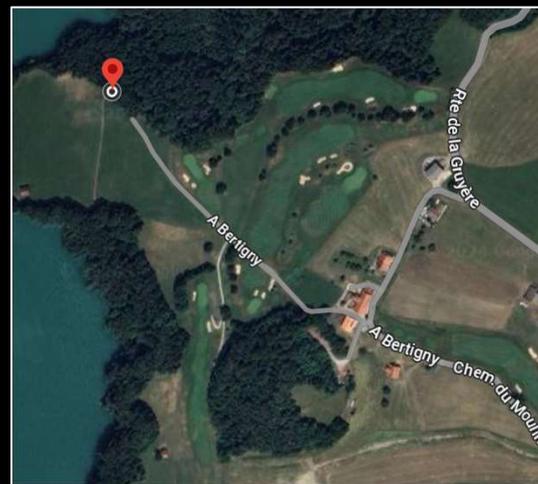
---



Morlon

A ce jour, Hauteville, Corbières et Morlon ont déjà le leur.

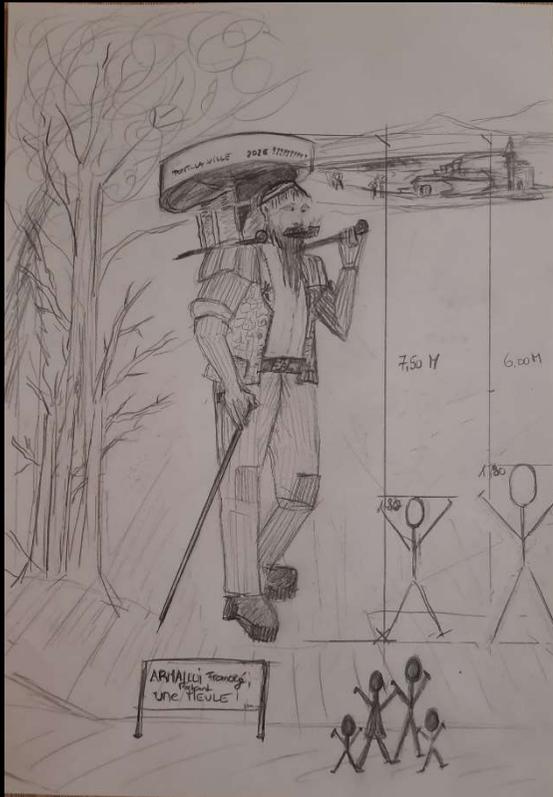
# OÙ ? POUR QUI ? POURQUOI ?



Le but ? Faire plaisir aux gens et rendre le tour du lac ludique tout en faisant connaître une tradition villageoise.

Situé à l'entrée de la forêt de Bertigny, près de la table de pique-nique, le géant sera visible pour les randonneurs, et les plaisanciers du lac.

# EXEMPLE



### 3. Présentation du plan financier



### 3. Planification financière actualisée (en KCHF)

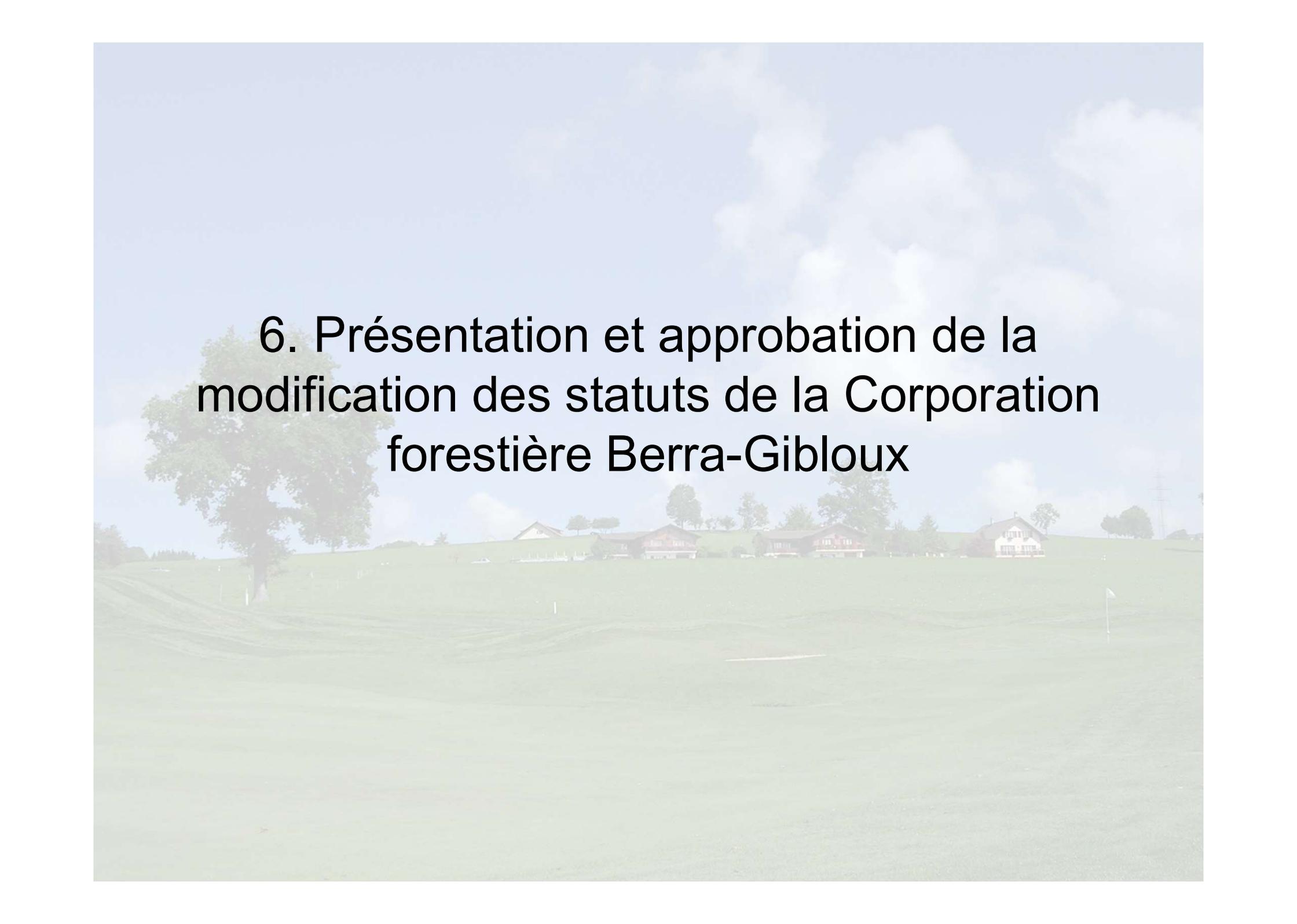
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Liquidités/ (Dettes nettes) au 1.1</b>	<b>-16</b>	<b>1'193</b>	<b>1'217</b>	<b>-255</b>	<b>-190</b>	<b>35</b>
<b>Cash flow fonctionnel</b>	<b>89</b>	<b>290</b>	<b>378</b>	<b>365</b>	<b>325</b>	<b>297</b>
Fonctionnement	87	264	337	294	254	226
Approvisionnement en eau	-33	-38	-23	7	7	7
Traitement des eaux usées	35	64	64	64	64	64
<b>Crédits budgétaires</b>	<b>-2'100</b>	<b>-141</b>	<b>-1'850</b>	<b>-2'100</b>	<b>-100</b>	<b>-2'350</b>
Ecole	-1'962	0	0	0	0	0
Mise en séparatif Pré-du-Grenier	-1	-55	-1'000	-2'000	0	-1'500
Remplacement éclairage public	-155	0	0	0	0	0
Centre communal	0	0	-750	0	0	-750
Autres	18	-86	-100	-100	-100	-100
<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'220</b>	<b>-125</b>	<b>0</b>	<b>1'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Equipement sur Momont	-550	-125	0	0	0	0
Vente parcelles sur Momont	3'770	0	0	0	0	0
Vente terrain à bâtir route du Village	0	0	0	1'800	0	0
<b>Liquidités / (Dettes nettes) au 31.12</b>	<b>1'193</b>	<b>1'217</b>	<b>-255</b>	<b>-190</b>	<b>35</b>	<b>-2'018</b>

A scenic view of a golf course with a clubhouse in the background under a blue sky with clouds. The text is overlaid on the image.

# 4. Préavis de la Commission financière et vote du budget global

A scenic view of a golf course with a clubhouse in the background under a blue sky with clouds. The clubhouse is a long, low building with a dark roof and white walls, situated on a grassy hill. There are several trees around the clubhouse. The foreground is a large, green, well-maintained lawn with some mowed tracks. A large tree is on the left side of the image. The sky is blue with scattered white clouds.

## 5. Nomination de l'organe de révision pour la période de 2025 – 2028

A scenic view of a golf course with a clubhouse in the background under a blue sky with clouds. The clubhouse is a long, low building with a dark roof and white walls, situated on a grassy hill. There are several trees around the clubhouse. The foreground is a large, green, well-maintained lawn with some faint tracks or paths. The sky is bright blue with scattered white clouds.

## 6. Présentation et approbation de la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

# Modification des statuts Corporation forestière

## 1<sup>ère</sup> modification des statuts (art. 10)

Précise la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits.

Ancienne teneur :

*Art. 10 Attributions lettre g)*

<sup>1</sup>L'assemblée :

g) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24 ;

Nouvelle teneur :

*Art. 10 Attributions lettre g)*

<sup>1</sup>L'assemblée :

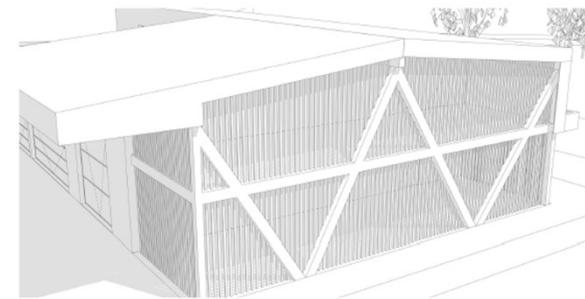
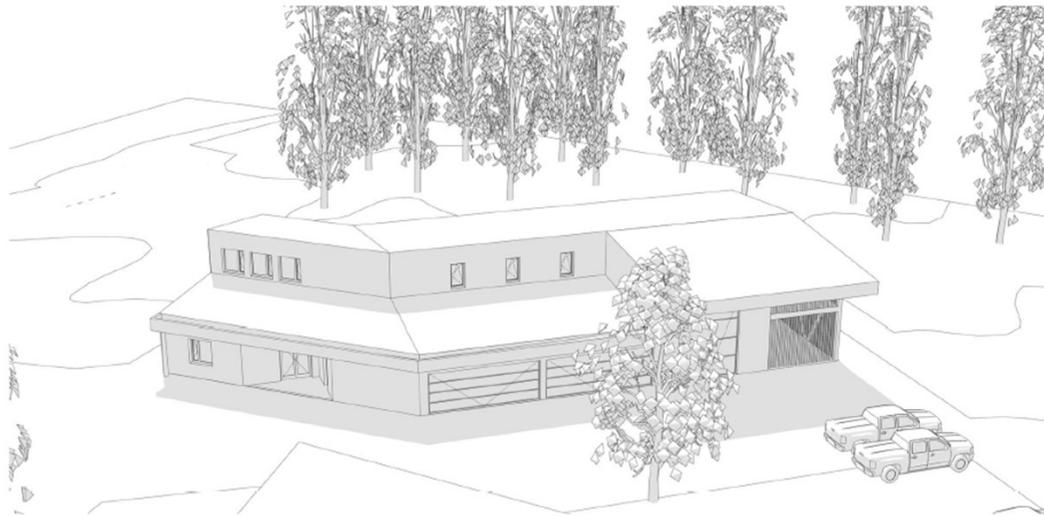
g<sup>1</sup>) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24

g<sup>2</sup>) **en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.**

# Modification des statuts Corporation forestière

## 2<sup>ème</sup> modification des statuts (art. 32)

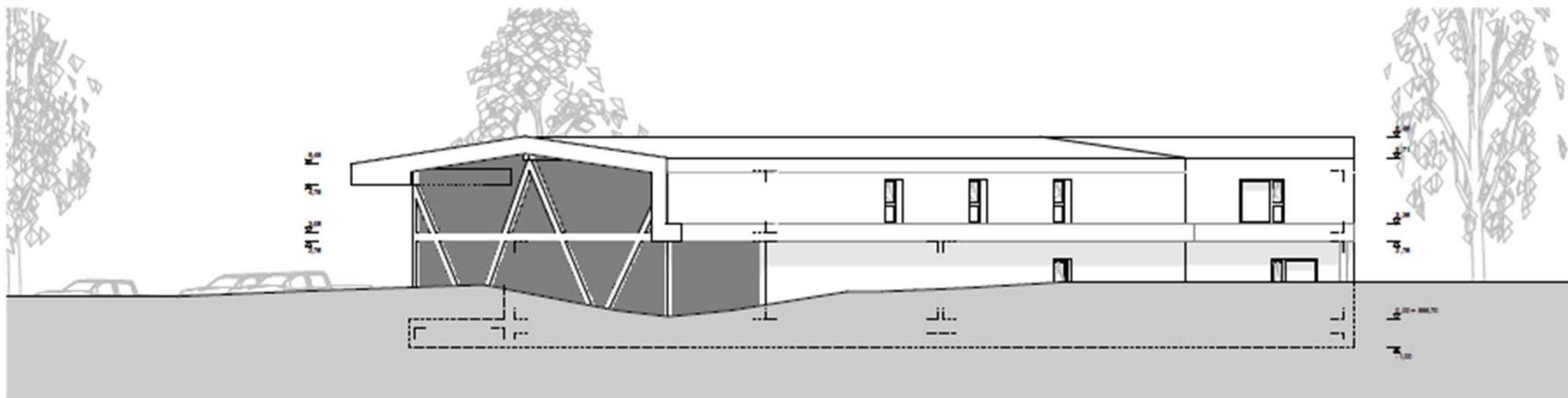
Il est nécessaire de passer la limite d'endettement de 1 à 3 millions pour la construction d'un nouveau centre forestier à Marsens.



# Modification des statuts Corporation forestière



# Modification des statuts Corporation forestière



# Modification des statuts Corporation forestière

## 2<sup>ème</sup> modification des statuts (art. 32)

Ancienne teneur :

*Art. 32.<sup>2</sup>* : La limite d'endettement est fixée à

- a) 1'000'000.-- francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie

Nouvelle teneur :

*Art. 32.<sup>2</sup>* : La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie.

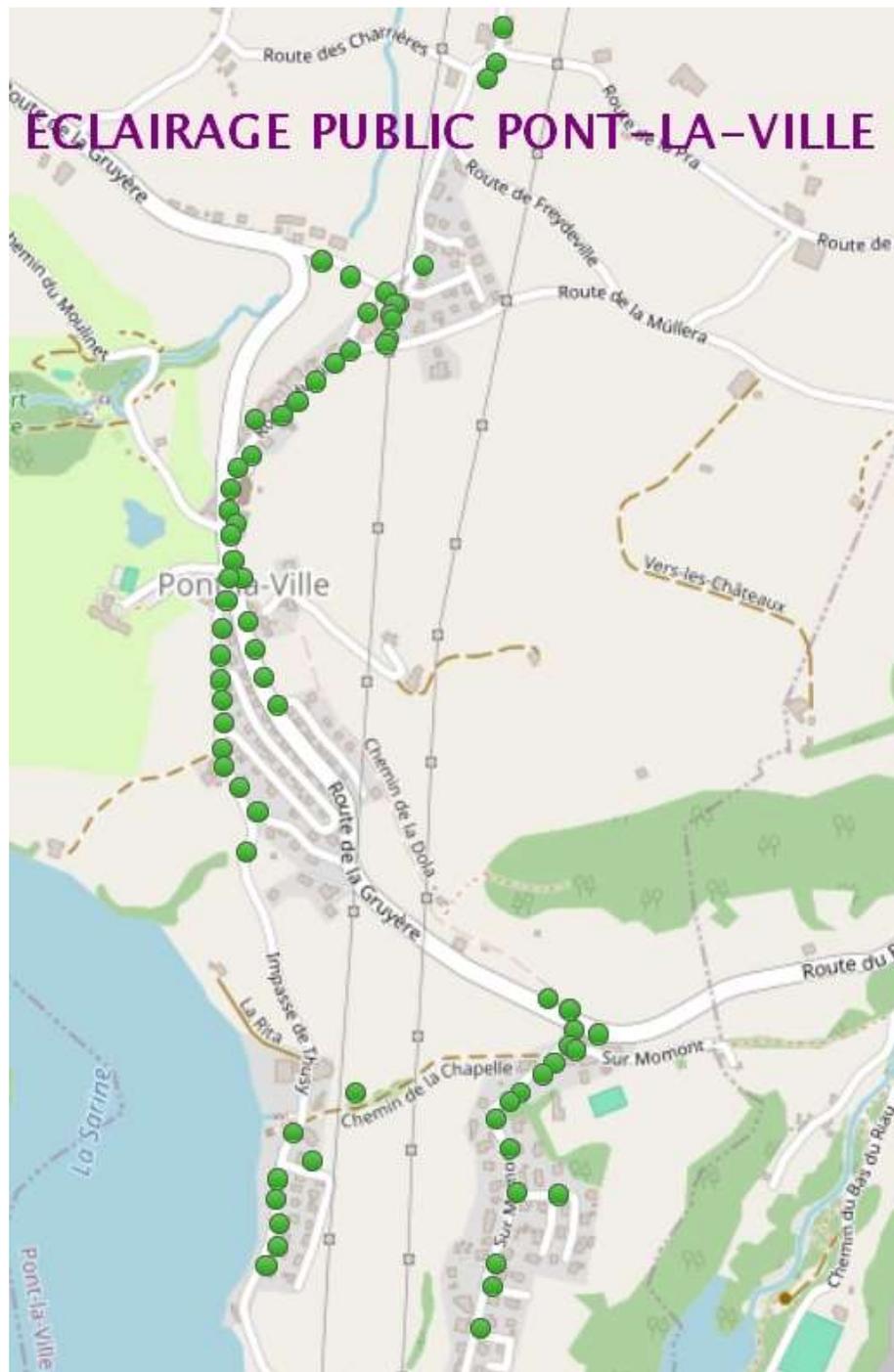
A scenic view of a golf course. In the foreground, there is a large, well-maintained green fairway with visible mowed stripes. In the middle ground, a clubhouse and several smaller buildings are situated on a slight rise. The background features a clear blue sky with scattered white clouds. The overall atmosphere is bright and open.

## 7. Préavis de la Commission financière et approbation

## 8. Divers



NOUVEL  
ECLAIRAGE  
PUBLIC  
A PONT-LA-VILLE



ECLAIRAGE PUBLIC PONT-LA-VILLE



Emblème



Teceo

## 11 nouveaux luminaires à la Route du Village



# Sur Momont : mesures de vitesse

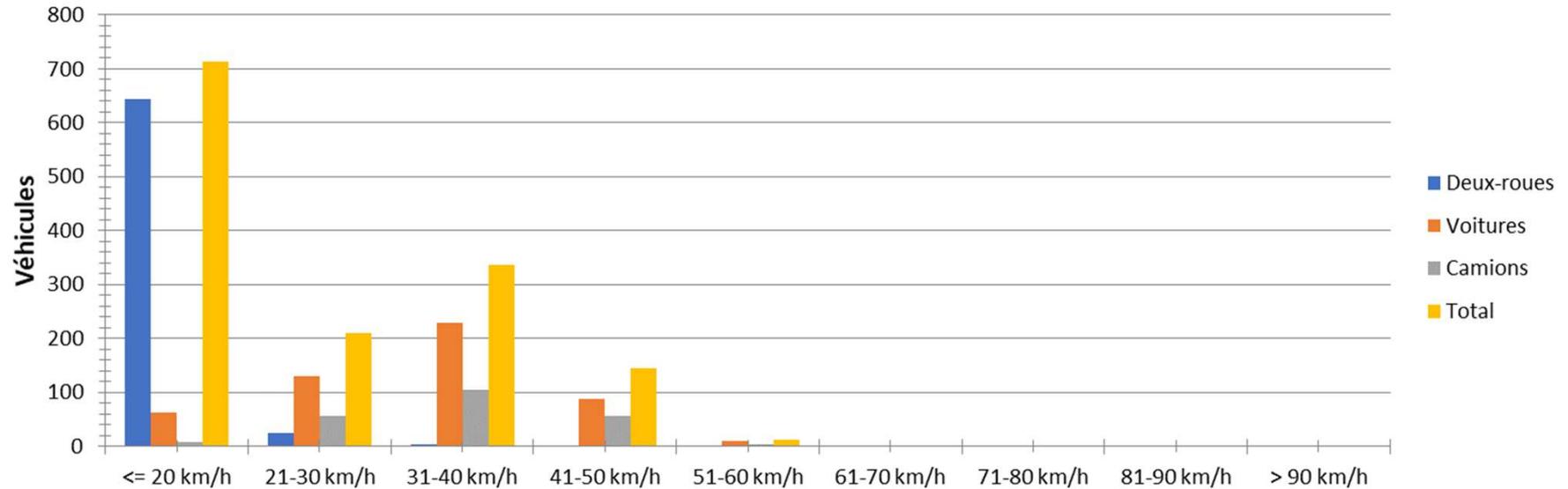
1. du 29 avril au 6 mai
2. du 7 mai au 13 mai

Sur Momont 51  
Sur Momont 101



# 1. Direction route cantonale ( Route de la Gruyère )

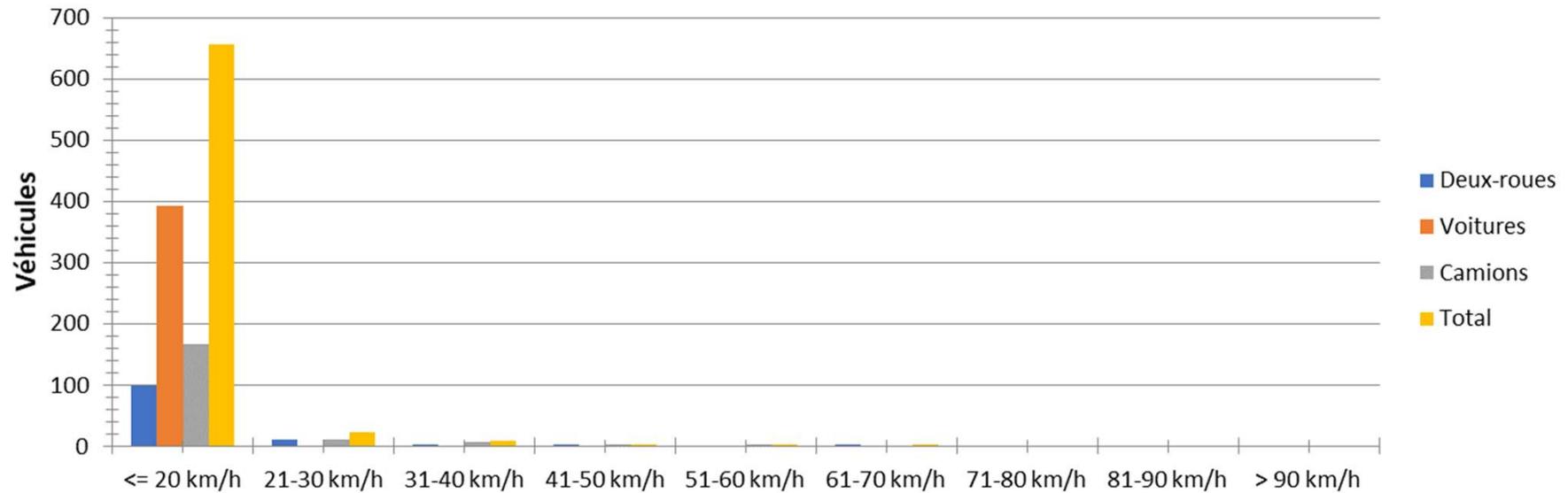
## Distribution des vitesses



Temps d'évaluation		lundi, 29 avril 2024,08:00 - lundi, 6 mai 2024,13:00						
Limite de vitesse		50 km/h			Nombre	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Excès de vitesse		0.99 %		Deux-roues	672			14
Durée moyenne de l'écart		170.93 s		Voitures	517			41
Trafic des files d'attente		2.89 %		Camions	229			44
TMQ trafic moyen quotidien		197						
TMA trafic moyenne annuelle		71905						
Part du trafic LGV		3.24 %						
Direction de l'évaluation	Arrivant			Total	1418			39

# 1. Direction fond du quartier

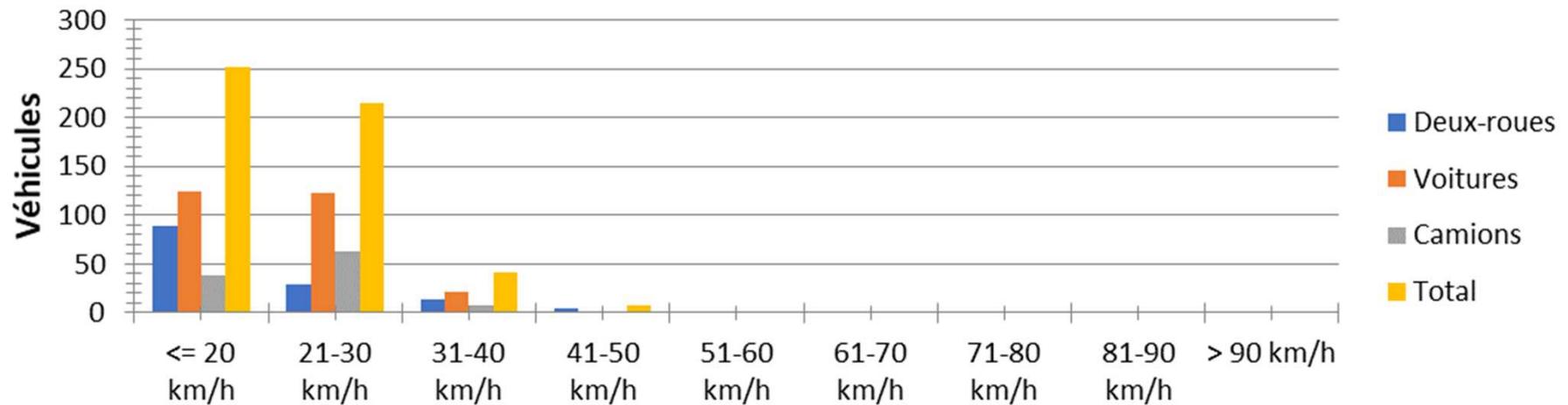
## Distribution des vitesses



Temps d'évaluation		lundi, 29 avril 2024,08:00 - lundi, 6 mai 2024,13:00	
Limite de vitesse	50 km/h	Nombre	Vd[km/h] Vmax[km/h] V85 [km/h]
Excès de vitesse	0.29 %	Deux-roues	114 20
Durée moyenne de l'écart	158.46 s	Voitures	392 12
Trafic des files d'attente	5.21 %	Camions	185 17
TMQ trafic moyen quotidien	96		
TMA trafic moyenne annuelle	35040		
Part du trafic LGV	10.27 %		
Direction de l'évaluation	Partant	Total	691 14

## 2. Direction route cantonale ( Route de la Gruyère )

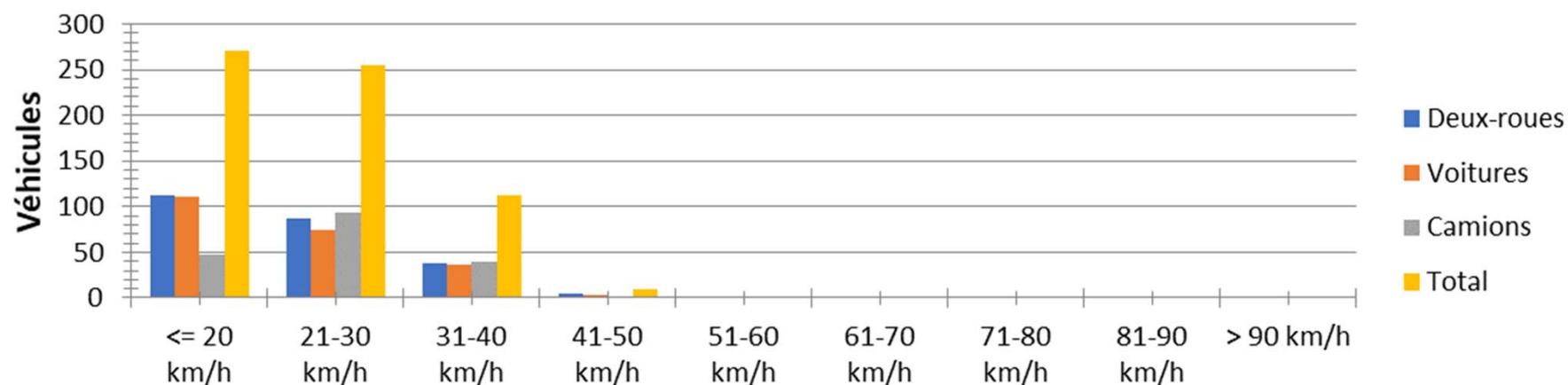
### Distribution des vitesses



Temps d'évaluation		lundi, 6 mai 2024,12:00 - lundi, 13 mai 2024,08:00				
Limite de vitesse	50 km/h	Nombre	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]	
Excès de vitesse	0.00 %	Deux-roues	136			27
Durée moyenne de l'écart	157.79 s	Voitures	268			29
Trafic des files d'attente	0.97 %	Camions	109			29
TMA trafic moyen quotidien	75					
TMA trafic moyenne annuelle	27375					
Part du trafic LGV	5.07 %					
Direction de l'évaluation	Arrivant	Total	513			29

## 2. Direction fond du quartier

### Distribution des vitesses



Temps d'évaluation		lundi, 6 mai 2024,12:00 - lundi, 13 mai 2024,08:00				
Limite de vitesse	50 km/h		Nombre	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Excès de vitesse	0.00 %	Deux-roues	242			31
Durée moyenne de l'écart	152.45 s	Voitures	224			31
Trafic des files d'attente	3.09 %	Camions	181			32
TMQ trafic moyen quotidien	95					
TMA trafic moyenne annuelle	34675					
Part du trafic LGV	7.42 %					
Direction de l'évaluation	Partant	Total	647			31

DEVENEZ...

## CHAUFFEUR SOLIDAIRE



La commission seniors  
souhaite mettre en place un  
service de transports **Solidaires**  
pour les + 65 ans de Pont-la-Ville.



Nous recherchons des  
chauffeurs/es disposé/es à  
consacrer un peu de leur  
temps.

En fonction de votre emploi du temps  
et de vos activités, venez favoriser le  
lien social et faire connaissance de  
nouvelles personnes !

Un renseignement ? Envie de devenir bénévole ?

Contactez le bureau communal au 026 413 37 42 ou  
Valérie Bapst de la commission seniors au 079 712 85 51

## Comment ça marche ?



### **Je suis chauffeur/e**

- L'organisation d'un transport est dépendante de mes disponibilités
- Je fixe mes conditions de limites kilométriques de déplacement et mes disponibilités en éventuel temps d'attente
- J'utilise mon véhicule privé
- Je suis bienveillant/e et je prévois suffisamment de temps afin de ne pas stresser le/la bénéficiaire.

### **Je suis bénéficiaire**

- Je contacte directement un chauffeur/e par téléphone sur son numéro personnel (une liste sera à disposition) le plus tôt possible
- Je sais que l'organisation d'un transport est dépendant de la disponibilité des chauffeurs/es et n'est donc pas garantie
- J'informe le plus tôt possible le chauffeur/e en cas d'annulation de transport
- Les voitures privées n'étant pas équipées pour des personnes en situation de handicap, je me tourne vers "Passe-partout" qui dispose de véhicules adaptés et qui reste prioritaire pour les personnes en fauteuil roulant.
- Je défraie les frais de transport directement au chauffeur/e à la fin de la prestation. CHF 0.80 le Km (aller et retour) et les éventuels coûts liés au transport (parcage)

*Le transport solidaire va bien au-delà d'un transport d'un point A à un point B : c'est avant tout une démarche d'accompagnement qui permet de créer un réel lien social.*

 **Vendredi**  
**7 février**  
**2025**  
**20h00**

# Soirée

Clin   
d'oeil

L'histoire du lac de la  
Gruyère raconté par

**Laurent Liard**



Le couronné fédéral  
de lutte, **Benjamin**

**Gapany** nous présente



son film et retrace sa  
carrière.

**Hier,**  
**le lac**  
**de la**  
**Gruyère**



**GAPANY**  
*LUTTE SUISSE*



## Pont-la-Ville

Salle polyvalente

Sur inscription  
par tél ou QR-code  
079 712 85 51



INSCRIPTION

Entrée libre, chapeau à la sortie